

**PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION RÉGULIÈRE
DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT
TENUE LE 10 NOVEMBRE 2021
À LA BIBLIOTHÈQUE**

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur Patrick Côté propose l'ouverture de l'assemblée à 19h03.

2. PRISE DE PRÉSENCES

Parents :

Mélanie Provost
Patrick Côté
Mélanie Meese
Dominique Roy-Hall
Marie-Carmel Merise

Personnel enseignant :

Vanessa Beaudoin
Joviane Bédard
Isabelle Bruneau
Nancy Beauchemin

Personnel de l'école :

Mélanie Clark
Mélanie Girard

Membre de la communauté:

Paul François Asselin

Sont également présents :

Sylvie Chicoine, directrice
Peggy Blais, directrice adjointe
Annie Rhéaume-Bouchard, secrétaire

Absences :

Ange Claude Bigilimana
Manoucheka Deshommes

3. VÉRIFICATION DU QUORUM

Nous avons quorum. Monsieur Ange Claude Bigilimana et madame Manoucheka Deshommes sont absents. C'est monsieur Patrick Côté, vice-président du conseil d'établissement, qui animera la rencontre.

4. QUESTIONS DE LA SALLE

Aucune question.

5. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

La direction ajoute le point **7.2.5 Suivi Mozaïk**. On soulève une petite erreur dans l'ordre du jour. Il y a 2 points 8.3. Le point **Activités à l'école** est donc le point 8.4.

Il est proposé par madame Mélanie Provost d'adopter l'ordre du jour tel que déposé.

6. ADOPTION ET SUIVI DU PROCÈS-VERBAL

6.1 Procès-verbal du 6 octobre 2021

Au point 8.3.2, monsieur Ange-Claude a fait un suivi par courriel en ce qui concerne les points de services en stimulation du langage. Un mini-point de services est situé à La Plaine, dans l'école l'Orée-des-Bois. D'autres points sont à Charlemagne et Saint-Sulpice. Le centre de services ne prévoit pas de changement pour le moment.

Il est proposé par madame Isabelle Bruneau d'adopter l'ordre du jour tel que déposé.

CE 130-21-10

7. ÉTUDE DE DOSSIERS

7.1 Dossiers de consultation et prise de décision

7.1.1 Consultation sur les critères de sélection du directeur de l'école et la modification ou révocation de l'acte d'établissement de l'école (art 79)

Madame Sylvie Chicoine présente le document avec les différents critères de sélection de la direction d'école. Madame Sylvie Chicoine et madame Peggy Blais proposent de sortir de la salle afin que les membres puissent en discuter. Ceux-ci disent ne pas avoir besoin que la direction se retire.

Auparavant, les directions étaient affectées dans les écoles pour une période d'environ 3 ou 4 ans. La position de la direction générale du centre de service est maintenant différente. On affecte les directions plus longtemps afin de pouvoir avancer des projets.

Il est proposé par madame Mélanie Meese d'approuver les critères de sélection du directeur de l'école et la modification ou révocation de l'acte d'établissement de l'école (art 79).

CE 130-21-11

7.1.2 Encadrement, Concentration musicale

Madame Peggy Blais présente le document sur les encadrements de la concentration musicale. Certaines modifications y ont été apportées.

- On enlève le point 6 : *Conserver son choix d'instrument jusqu'à la fin de son primaire*. Il y a maintenant plus de flexibilité pour un élève qui voudrait changer d'instrument malgré que les nouveaux ont seulement accès au piano. De plus, en 2023-2024, on prévoit ajouter un instrument (guitare) à partir de la 4^e année. Les élèves en piano auront donc la possibilité de changer d'instrument.
- Les dates ont été mises à jour.
- À la page 3, au point 6, on ajoute que l'évaluation des apprentissages sera remise en 2 formats : papier et courriel.

Madame Nancy Beauchemin se questionne sur les conditions d'admission des élèves en concentration musicale. La direction explique que l'admission est basée sur la réussite de l'élève. En cas de doute, on se réfère à l'enseignante. Les dossiers sont révisés un par un par la direction. Les dossiers des élèves ayant un plan d'intervention sont également considérés. Parfois la musique peut devenir un élément de motivation pour les élèves en difficulté.

La direction ajoute qu'on ne garde pas un enfant à tout prix en concentration musicale. Si on s'aperçoit que ce n'est pas approprié pour sa réussite, il peut quitter.

Il est proposé par monsieur Paul François Asselin d'approuver le document d'encadrements de la concentration musicale.

CE 130-21-12

7.1.3 Calendrier des activités sur le programme en sexualité et COSP

Le COSP est un programme de contenu en orientation scolaire et professionnelle. Ce sont des activités qui sont intégrées dans les autres matières. Comme l'an dernier, pour la 6^e année, le contenu est axé sur le passage au secondaire (cadenas, image de soi).^{CC4} Les activités COSP ont été construites en collaboration avec une conseillère pédagogique à la suite du dépôt du contenu exigé par le MEES.

Madame Geneviève Paquin, enseignante en 6^e année, est la représentante COSP dans l'école. Elle transmet les informations du centre de services à ses collègues.

Madame Peggy Blais présente le programme des activités pour l'éducation à la sexualité. Les élèves vivront des activités selon des thèmes précis et selon leur niveau. Les activités pour le préscolaire ne sont pas obligatoires, mais les enseignantes de l'école ont choisi de les animer. Beaucoup de formations aux enseignants sont offertes par le centre de services scolaire et plusieurs albums ont été achetés sur ce sujet. On remarque aussi que très peu de parents demandent que leur enfant soit exempté de ce programme et ceux qui le font laissent tomber en cours de route lorsqu'ils sont informés sur le contenu.

Il est proposé par madame Dominique Roy-Hall d'approuver le calendrier des activités pour l'éducation à la sexualité et COSP.

CE 130-21-13

7.1.4 Approbation des modalités d'application du régime pédagogique (art.84)

Madame Chicoine expose les modalités du régime pédagogique. L'école du Geai-Bleu respecte toutes les modalités d'application au régime pédagogique.

- Communications aux parents, services aux élèves, fréquentation scolaire (admission et inscription), calendrier scolaire, matériel didactique, temps alloué à chaque matière, évaluation des apprentissages et règles de classement, etc.

Elle relève et explique aux membres les changements apportés :

- Date des bulletins (2 bulletins + 2 communications)
- Matières à évaluer – Anglais, musique, éducation physique, univers social et sciences sont maintenant évaluées à chaque bulletin.

Madame Dominique Roy-Hall trouve que la première communication est loin après le début de l'année (17 novembre). Madame Sylvie Chicoine explique que l'enseignant a, dans son devoir, de communiquer au moins 1 fois par mois avec les parents dont l'enfant est en difficulté. Monsieur Côté se demande si l'on devrait faire une communication aux parents pour les informer sur les bulletins et les premières communications.

Madame Joviane Bédard ajoute que les parents sont toujours invités à communiquer avec l'enseignant de leur enfant lorsqu'ils en ressentent le besoin.

Il est proposé par madame Joviane Bédard d'approuver les modalités d'application du régime pédagogique (Art. 84).

CE 130-21-14

7.1.5 Consultation sur les besoins de l'école en biens et services, ainsi que les besoins d'amélioration, de construction, de transformation ou de réfection des locaux et immeubles.

- L'éclairage extérieur a été complètement refait en 2020.
- On attend toujours la rénovation des vestiaires au préscolaire.
- Débarcadère : la direction a relancé le centre de services scolaire.
- Les thermos de certaines fenêtres de l'école sont à changer. Une évaluation a été faite.
- Plusieurs toilettes ont été changées cette année. Si les classes de 4 ans sont maintenues dans l'école, il faudra penser à adapter les toilettes pour cette clientèle.

Madame Dominique Roy-Hall demande s'il serait possible de faire installer des fontaines pour le remplissage des bouteilles d'eau. Selon la direction c'est une dépense qui est dispendieuse et qui devra être payée par l'école. De plus, chaque classe dispose d'un robinet et d'un lavabo. Cette demande n'est donc pas dans la planification pour le moment.

Il est proposé par madame Mélanie Clark d'approuver la consultation sur les besoins de l'école.

7.2 Dossiers d'informations

7.2.1 Bulletins et rencontres de parents

Madame Sylvie Chicoine présente les modifications aux bulletins demandées par le ministère de l'Éducation.

Deux bulletins seront envoyés aux parents au cours de l'année scolaire 2021-2022 afin d'alléger le travail des enseignants et de leur permettre de se concentrer sur les apprentissages plutôt que sur les évaluations. Voici les dates et la pondération des bulletins.

Bulletins	Dates	Valeur
1 ^{re} communication	17 novembre 2021	Informatif
1 ^{er} bulletin	28 janvier 2022	40% de l'année
2 ^e communication	21 avril 2022	Informatif
2 ^e bulletin	30 juin 2022	60% de l'année

Les rencontres de parents auront lieu les 18 novembre et 21 avril. La modalité des rencontres est à la discrétion des enseignants.

Les commentaires des enseignants pour la première communication ne seront pas visibles dans Mozaïk avant le 19 novembre. Il y a un petit ajustement à faire au niveau de l'informatique.

Madame Mélanie Provost remarque qu'il est encore impossible de rencontrer les éducatrices du SDG pour la rencontre de parents et que celles-ci n'ont pas été présentées lors des rencontres du début de l'année. Elle en avait fait la demande l'an passé. À son avis, il faudrait que cela soit possible afin que les parents voient l'ensemble du personnel comme étant l'équipe-école. La direction propose que cela puisse se faire sous forme d'appel téléphonique pour les parents qui désiraient discuter avec l'éducatrice de leur enfant.

7.2.2 Bilan COVID

Il n'y a pas eu de nouveau cas depuis la dernière rencontre du conseil d'établissement.

Les tests rapides sont arrivés. Quelques éducatrices du SDG ont été formées, mais jusqu'à maintenant c'est toujours la même personne qui est appelée à faire les tests parce que plus elle en fait, plus elle est rapide.

La Santé Publique demande aux écoles de faire plus de tests afin de prévenir les éclosions.

Des tests de gargarisme seront distribués bientôt dans les écoles. Ceux-ci doivent être effectués à la maison et seront donnés aux parents selon certains critères. Tout cela dans le but de s'assurer que le parent fasse le test demandé lorsqu'une classe est fermée.

7.2.3 Formation pour les membres du CÉ

Madame Sylvie présente les documents pour la formation des membres du conseil et propose quelques fiches intéressantes à lire. Du temps est reconnu pour les membres du personnel qui font la formation.

Madame Mélanie Messe dit qu'elle a rempli un sondage pour la chaire de l'Université Laval concernant les membres des conseils d'établissement à travers le Québec.

7.2.4 Bilan de la campagne de financement

La campagne de pain s'est terminée aujourd'hui. Le total des ventes est de 10 845\$ avec un profit d'environ 3 795,75\$. La livraison des pains est prévue pour le 1^{er} décembre, dans le gymnase. Des bénévoles seront présents pour la livraison. Avec cet argent, le projet de classe extérieure pourra se concrétiser.

Un projet a été envoyé au CSSDA en lien avec la mesure 18014 qui permettrait l'installation d'un mini terrain de basketball au coût de 12 000\$.

Le comité « À l'école on bouge » (mesure 15023) permet des libérations d'enseignants et animations comme les GB Games. L'animation de grands jeux durant la récréation de l'après-midi est aussi dans les projets. On s'aperçoit que les élèves aiment se faire animer durant les récréations. Des thématiques telles que des compétitions de cordes à danser et autres sont également dans les projets. Le lignage de la cour d'école sera refait au complet au printemps avec la mesure 15029.

7.2.5 Suivi Mozaïk

La direction aimerait savoir si les parents apprécient la nouvelle méthode de déclaration des absences via l'application Mozaïk. Plusieurs membres répondent qu'ils n'ont pas encore utilisé ce nouveau service, mais ils

remarquent qu'il a de nombreuses notifications inutiles. Ce problème sera réglé bientôt.

Madame Joviane a utilisé 1 fois l'application pour une absence et elle trouve que c'est facile et rapide.

8. SUIVI RÉGULIER

8.1 Service de garde

8.1.1 Journées pédagogiques du 19 novembre et du 3 décembre 2021

Voici les prochains thèmes :

- 19 novembre : Où se cache le Père-Noël? (101 élèves inscrits)
- 3 décembre : Magie de Noël et Funtropolis

Les éducatrices travaillent très fort pour la création et l'animation des activités. Des documents explicatifs sont rédigés afin de bien les guider.

Les membres félicitent le personnel du SDG pour leur excellent travail.

8.2 Concentration musicale

Madame Peggy fait un suivi sur une question qui a été posée lors de la dernière rencontre : *y a-t-il beaucoup d'élèves de la concentration musicale qui s'inscrivent en musique à l'école du Coteau?* Elle présente le tableau aux membres. Dans l'ensemble, on note qu'il n'y a pas vraiment de lien entre la concentration musicale de l'école du Geai-Bleu et le nombre d'inscriptions en musique au secondaire.

La préparation des spectacles de musique est commencée. Les autobus pour les pratiques générales ont été réservés.

La date limite pour le 2^e versement est le 11 novembre. La plupart des parents font leur paiement dans les délais demandés.

8.3 Comité des parents

Un compte rendu du comité de parents sera envoyé aux membres par courriel par monsieur Ange Claude Bigilimana.

8.4 Activités à l'école

- Halloween : Le bingo de la directrice adjointe animé par madame Sylvie Chicoine cette année s'est très bien déroulé. Les élèves aiment cette activité. Les préscolaires 4 ans ont fait un banquet d'Halloween.
- Le spectacle de chiens a été très apprécié par les élèves, en particulier par les plus jeunes. Le prochain spectacle récompense aura lieu en décembre et aura pour thème les sciences.
- Comité vert : De nouveaux bacs de jardinage ont été installés. De l'ail sera planté dans les prochains jours. Le compostage continue. Plusieurs élèves sont impliqués dans ce comité.
- GB Games : On a adapté les jeux d'une série contenant de la violence sur Netflix qui est populaire auprès des élèves. Ces jeux sont encadrés par le personnel et très appréciés des élèves.
- Les auditions du Show Am auront lieu bientôt.
- Le calendrier de l'avent en musique se répète pour une 2^e année. Chaque jour, les élèves pourront écouter des élèves d'un groupe-classe jouer une pièce de Noël sur le TBI.
- Un décompte de Noël sera aussi mis en place. Chaque jour, une thématique sera offerte aux aux enfants.
- Les élèves du préscolaire 5 ans sont allés visiter les 4 ans pour les aider à apprendre les formes. Des élèves de 6^e année aident aussi les élèves du préscolaire en classe.

9 INFORMATION DU OU DE LA PRÉSIDENT(E)

Aucune information.

10 QUESTIONS DIVERSES

Madame Mélanie Provost mentionne que la période des devoirs et leçons est parfois difficile pour les élèves. Devrait-on diminuer la quantité? La direction dit que les parents dont les enfants n'ont pas de devoirs sont beaucoup moins impliqués dans la progression de leur enfant. On pourrait aider les parents à mieux gérer les devoirs en leur donnant de la formation, en leur offrant des conférences ou du soutien individuel.

Madame Mélanie Girard parle d'organiser une formation pour les parents selon le niveau de leur enfant. Les stratégies à utiliser ne sont pas les mêmes pour tous les enfants. La direction préfère payer une enseignante pendant 1 heure pour aider un parent qui en a besoin. L'aide est ainsi plus ciblée.

11 POINTS POUR LA PROCHAINE RENCONTRE

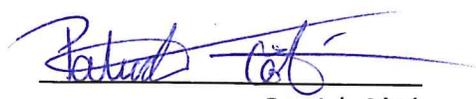
- Période de devoirs et leçons
- Communication avec les parents

12 DATE DE LA PROCHAINE RENCONTRE : 26 JANVIER 2022

13 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

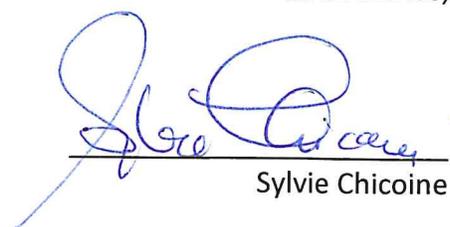
Il est proposé par monsieur Patrick Côté de lever la séance à 21h05.

Le vice-président,



Patrick Côté

La directrice,



Sylvie Chicoine